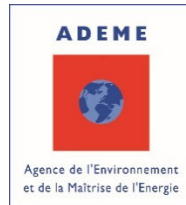




**Auvergne  
Rhône-Alpes**  
Énergie Environnement



**La Région**  
Auvergne-Rhône-Alpes



## Communiqué de presse

4 décembre 2018

### Le contrat de performance énergétique :

un modèle économique privilégié pour massifier la rénovation énergétique et atteindre les objectifs de transition

La conférence régionale annuelle sur les contrats de performance énergétique (CPE), organisée, par l'ADEME et la Région Auvergne-Rhône-Alpes avec Auvergne-Rhône-Alpes Énergie Environnement, s'est tenue le 29 novembre dernier à la FFB à Lyon. Elle a réuni près de 90 collectivités et entreprises. Dans un contexte où le bâtiment est le 1<sup>er</sup> secteur consommateur d'énergie en France et le 2<sup>nd</sup> en matière d'émissions de gaz à effet de serre, le CPE constitue un levier majeur de la rénovation énergétique des bâtiments en apportant une garantie contractuelle de résultats. Les bilans montrent que le CPE permet d'atteindre les engagements en matière d'économies d'énergie, voire souvent de les dépasser, aussi bien sur un équipement rénové qu'à l'échelle d'un patrimoine.

#### Le CPE : un axe du grand plan d'investissement de l'État

En introduction de la conférence, le **Plan de rénovation énergétique des bâtiments des collectivités**, qui s'inscrit dans le cadre du Grand plan d'investissement de l'État, a été présenté avec un engagement de 3 milliards d'euros sur la période 2018-22. Patrice Allermé, Responsable Transition énergétique et écologique de la Banque des Territoires, a détaillé l'offre de prêts et d'investissements en fonds propres de la Caisse des dépôts. Jacqueline Roisil, Directrice régionale adjointe de l'ADEME Auvergne-Rhône-Alpes, a indiqué comment cette offre est complétée par l'ADEME en région en matière d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour favoriser le développement de la rénovation énergétique des bâtiments des collectivités et les CPE : l'ADEME peut financer jusqu'à 50% des coûts d'AMO selon un cahier des charges disponible sur demande et des objectifs de performance (voir contact ADEME en fin de communiqué).

#### Auvergne-Rhône-Alpes : 1<sup>re</sup> région française en matière de CPE

Présenté par Vincent Billon, l'Observatoire national des CPE lancé en 2016 et porté par l'ADEME, le Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB) et le CEREMA, recense actuellement 300 CPE. Les tendances 2018 montrent un marché porté par les maîtres d'ouvrage publics bien structuré, mais un ralentissement du côté des collectivités de taille moyenne. **La région Auvergne-Rhône-Alpes continue d'occuper la place de leader notamment grâce à l'action menée conjointement par la Région et l'ADEME, avec une animation régionale (centre de ressources porté par AURA-EE), un programme de formation et une structure unique en France : la société publique locale de rénovation énergétique OSER.**

#### Des maîtres d'ouvrage témoignent : le CPE au service d'objectifs ambitieux

**Les villes de Domène (38), Bourg Saint Maurice (73) et Nîmes (30)** ont témoigné de leur expérience de l'outil CPE.

Au bout de huit ans, **le CPE de Domène** qui porte sur huit bâtiments, tient ses promesses avec plus de 42 % de réduction des consommations (20% de réduction des consommations globales d'énergie de la commune) et l'association originale des services communaux au travail de l'exploitant.

**A Bourg Saint Maurice**, le CPE fait partie d'une stratégie communale plus large appelée CAP Energie. Démarrés en 2016, les travaux s'étendent jusqu'en 2020. À fin 2017, les résultats des premiers bâtiments rénovés dépassent l'objectif. La commune a décidé de retenir la procédure CPE pour l'éclairage public.

**La ville de Nîmes**, avec deux CPE engagés en quatre ans, a confirmé l'intérêt du modèle dans ses différentes variantes (avec ou sans conception). L'importance de l'AMO a été soulignée avec le travail remarquable réalisé

lors des études préalables pour qualifier les enjeux, les risques et les incertitudes de la garantie de résultat et établir le plan de mesure et vérifications.

Les témoignages du Syndicat d'énergie de la Loire (SIEL-TE), qui a déjà accompagné six CPE dont un avec une petite commune, et le Conseil départemental de la Haute Savoie, qui étudie l'opportunité d'un CPE sur 40 bâtiments, sont venus enrichir les retours d'expériences lors d'une table ronde.

**Parmi les facteurs qui ont contribué au bon déroulement de la démarche** engagée dans leur collectivité, les acteurs présents ont notamment évoqué : la **pédagogie et la sensibilisation** à effectuer auprès des élus, dans un premier temps, - le CPE permet de se fixer des objectifs d'économies d'énergie plus importants qu'en passant par un marché traditionnel - puis des utilisateurs des bâtiments ; et la **relation partenariale** à créer entre la collectivité et l'opérateur.

**Des recommandations ont été formulées.** Il est ainsi important : de disposer d'une **bonne connaissance de son patrimoine** et de s'attaquer prioritairement aux bâtiments les plus consommateurs, pour convaincre de l'intérêt de la démarche et donner envie ; de **définir un état de départ** le plus documenté possible, avec des données fiables pour le rendre objectif (tout en ayant conscience de leur niveau d'incertitude) ; de mettre en place des **outils de suivi** pour comparer les résultats avec les objectifs contractualisés ; et de tenir compte de **l'évolution du climat** et des modes de vie.

## Le CPE créateur de valeur et d'opportunités

**Le CPE apporte une réponse à la triple problématique à laquelle sont confrontées les collectivités : budgets de fonctionnement en baisse, patrimoine bâti qui se dégrade, et obligations réglementaires d'atteindre des objectifs de transition énergétique.** Il offre aux collectivités une capacité de démultiplier les projets en externalisant tout en gardant le contrôle. Il permet à la fois de partager les risques et de créer une synergie entre maîtres d'ouvrages et entreprises pour engager une politique de rénovation du patrimoine. C'est un vecteur de coopération entre acteurs tant du côté des services du maître d'ouvrages qu'entre les entreprises du groupement. Le CPE constitue un levier pour la montée en compétence des personnels et la transformation numérique, avec l'introduction d'objets connectés qui vont révolutionner la manière de suivre et d'optimiser les consommations énergétiques. Enfin, grâce à la garantie de résultats, au dialogue compétitif et à l'interlocuteur unique qui le caractérisent, le CPE apparaît comme un type de marché plus adapté que la loi MOP pour la rénovation d'un parc de bâtiments.

Mais s'agissant d'un outil complexe en termes techniques et juridiques, il est nécessaire d'accompagner les petites collectivités et les petites entreprises qui, par crainte du risque, ne se positionnent pas sur ce type de contrats. L'aide que peuvent apporter les syndicats d'énergie et les Conseils en énergie partagés auprès des petites communes sont ainsi de réels atouts pour les territoires.

## Vers des CPE intercommunaux pour les territoires ruraux

Prochain rendez-vous début 2019 avec la conférence finale du projet européen STEPPING consacré à la mise en place de CPE intercommunaux dans les territoires ruraux, en partenariat avec le Nord-Isère Durable

+ [stepping.interreg-med.eu](http://stepping.interreg-med.eu)



Projet cofinancé par le Fonds européen de développement régional



Territoire pilote :



## En savoir +

+ **Présentations des intervenants et site web régional CPE** : [cpeauvergnerhonealpes.org](http://cpeauvergnerhonealpes.org)

+ **Guide « Méthode et outils de la Garantie de Résultat Énergétique »**, ADEME, aux éditions du Moniteur

+ **Guide « Contrat de performance énergétique : les clés pour réussir son cahier des charges »**, AURA-EE / ADEME / Conseil régional, 2016

## Contacts

Auvergne-Rhône-Alpes Énergie Environnement : Laurent CHANUSSOT - [laurent.chanussot@auvergnerhonealpes-ee.fr](mailto:laurent.chanussot@auvergnerhonealpes-ee.fr)

Direction régionale Auvergne-Rhône-Alpes de l'ADEME : Hakim HAMADOU - [hakim.hamadou@ademe.fr](mailto:hakim.hamadou@ademe.fr)